

Lundi 5 Mars 2007

La LMD pour les infirmières, c'est mal partie...

Guy ISAMBART

En 1999, La France a signé les accords de Bologne prévoyant que toutes les formations universitaires devront intégrer le système LMD (L.M.D). En cas de retard, la France devra verser des pénalités à l'Europe.

A ce jour, la formation des infirmières est effectuée dans des Instituts de Formation en Soins Infirmiers. Elle dure un peu plus de trois ans. Elle est financée par le Ministère de la santé.

Une des principales revendications des professionnels infirmiers est donc la reconnaissance du diplôme d'Etat infirmier à Bac + 3, c'est-à-dire un diplôme de niveau universitaire. Lors d'une rencontre avec les professionnels, le Ministère de la santé a fait savoir qu'il n'y aura pas d'obtention d'une licence pour les étudiants qui le désirent devront compléter leur parcours pour en acquérir une. Une négociation devra dire comment se fera la jonction. Cette négociation ne devrait pas aboutir avant les élections présidentielles...

Cette revendication pour l'obtention d'une licence est très liée à une revendication salariale. En effet si les infirmières obtiennent un diplôme de niveau universitaire, elles seront classées et payées en catégorie « A », c'est-à-dire au niveau « cadre » alors qu'actuellement elles sont en catégorie B.

Les associations et syndicats professionnels infirmiers comme l'AN.F.I.I.D.E (Association Nationale Française des Infirmières et Infirmiers) et la C.N.I (Coordination Nationale des Infirmières) ont fait part de leur vif mécontentement. Pour l'ANFIIIC, les intentions des candidats sur les thèmes qui façonneront leur exercice et leurs parcours professionnels ».

La Coordination Nationale Infirmière appelle pour sa part à un rassemblement le 14 mars à Paris, place de la Bastille à 12 H.

La prochaine réunion avec le Ministère de la santé prévue le 19 mars prochain risque d'être « houleuse »...

Affaire à suivre.